

Qui fait quoi?

Le courtier de la FSASPTT est désormais MARSH.

Le courtier n'est pas l'assureur.

C'est l'intermédiaire entre la Fédération et le ou les Assureurs.

MARSH est votre seul interlocuteur, c'est Marsh qui répond à vos questions, gère vos sinistres, analyse le programme et négocie avec le ou les assureurs.



Les **assureurs** du programme fédéral sont les suivants :

Assureur	Risque Concerné	A quoi correspond ce risque?
Allianz	Responsabilité Civile	La RC (Responsabilité Civile) correspond aux couvertures qui vous protègent lorsque vos Responsabilités sont engagées. Ces garanties comprennent l'organisation de manifestations sportives.
Allianz	Individuelle Accidents	L'IA (Individuelle Accidents) correspond aux couvertures corporelles qui permettent l'indemnisation de blessures occasionnées dans le cadre de vos activités FSASPTT
Mutuaide	Assistance	L'Assisteur vous couvre lors de vos déplacements, notamment à l'étranger. C'est l'assisteur qui prend en charge les frais médicaux à l'étranger et vous rapatrie en accord avec les autorités médicales compétentes.
CFDP	Protection Juridique	La PJ (Protection Juridique) permet la prise en compte et l'accompagnement juridique et psychologique lorsqu'une personne est victime de violences à caractère sexuel et sexiste.

Coordonnées utiles

Un seul mail et un seul numéro de téléphone (lundi/vendredi entre 9h/ 12h30, puis entre 14h/18h) chez Marsh :

01 87 21 27 91 **asptt-assurances@marsh.com**

A l'étranger, 24/24 et 7/7, vous pouvez contacter l'assistance MUTUAIDE (contrat n°10319) au : +331.45.16.66.85

Déclarer un sinistre

Nous privilégions les déclarations en ligne qui facilitent les déclarations (vous recevez un accusé de réception immédiat) et l'instruction des dossiers d'indemnisation. Nous vous invitons à déclarer tous les sinistres, même ceux qui semblent bénins.



Obtenir une attestation

Vous pouvez faire la demande de votre attestation annuelle, mais également d'attestations pour des événements temporaires en nous contactant directement sur le site asptt-assurances@marsh.com.